



Dossier de demande d'aide présenté par une personne de 60 ans ou plus

Allocation Personnalisée d'Autonomie en établissement - APA *

Monsieur

Madame

Nom : _____

Prénom : _____

Commune : _____

Canton : _____

* **Les demandes d'Allocation Personnalisée d'Autonomie à domicile**

doivent être transmises directement à l'adresse postale unique :

Département de l'Ain

Direction générale adjointe de la solidarité

13 avenue de la Victoire

BP 50415

01012 BOURG-EN-BRESSE Cedex.

1 - Renseignements concernant le foyer du demandeur

	Le bénéficiaire	Son conjoint ou concubin
Nom patronymique de naissance		
Nom marital		
Prénoms		
Date de naissance et lieu		
Nationalité (Française - Ressortissant de l'Union Européenne / Autre)		
Situation de famille (Marié - Divorcé - Veuf - Concubin - PACS - Célibataire)		
Profession ou activité		
N° de sécurité sociale		
Etes-vous retraité(e) (préciser le régime de retraite principal)		

/ADRESSE ACTUELLE DU DEMANDEUR

Date d'arrivée	N°, rue, code postal, commune	adresse du conjoint (si différente du demandeur)

N° de téléphone ou portable du demandeur :

N° de téléphone ou portable du conjoint :

Concernant l'adresse, il s'agit : du domicile personnel, d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées,
 de l'accueil à domicile par un particulier agréé et à titre onéreux.

Adresses précédentes/ Date d'arrivée	N° et rue	Code postal	Commune

Date d'arrivée en France (pour les étrangers) :

Êtes-vous hospitalisé(e) dans un établissement de soins ? oui date d'entrée :..... non

Si oui, dans quel type d'établissement ? (joindre un bulletin de situation)

/ALLOCATION

Percevez-vous ? (Cochez la case correspondante)	Le bénéficiaire	Son conjoint
L'allocation supplémentaire (ex FNS)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'allocation aux Adultes Handicapés (AAH)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La Majoration pour aide constante d'une Tierce Personne (MTP)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La Prestation Complémentaire pour recours à une Tierce Personne (PC RTP) *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La prestation de compensation du handicap (PCH)*	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aide ménagère versée par les caisses de retraite *	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'aide au logement (ALS ou APL)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une aide sociale à l'hébergement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une HAD / Soins palliatifs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

* **Attention:** aucune de ces prestations n'est cumulable avec l'APA

/AUTRES PERSONNES VIVANT DANS LE FOYER

Nom et prénom	Date de naissance	Lien de parenté	Profession et autres

2 - Ressources

Ressources figurant sur l'avis d'imposition ou de non imposition (dernier avis) montant : €

/- RETRAITES PRINCIPALES

	Nom de l'organisme	N° de retraite ou d'allocataire	Nature du droit DP-DR*(1)	Montant mensuel	
				Demandeur	Conjoint*(2)
Régime général				€	€
Mutualité sociale agricole (MSA)				€	€
Régime Social des Indépendants (RSI)				€	€
Autres caisses de retraites «non salariés»				€	€
Régimes spéciaux				€	€
Régimes étrangers				€	€

*(1) DP : Droit Propre (acquis à titre personnel) - DR : Droit de Reversion (acquis au décès du conjoint).

*(2) Montant à préciser pour son conjoint, son concubin ou la personne avec laquelle il a conclu un PACS.

/- RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

	Montant mensuel	
	Demandeur	Conjoint
Retraite du combattant	€	€
Autre	€	€

/- RÉMUNÉRATIONS

	Montant mensuel	
	Demandeur	Conjoint
Traitements et salaires	€	€
Indemnités journalières de maladie	€	€
Allocation chômage	€	€
Rente, accident du travail ou pension d'invalidité	€	€
Bénéfice agricole ou commercial (BIC)	€	€

/- AUTRES REVENUS

	Montant mensuel	
	Demandeur	Conjoint
Rente viagère	€	€
Revenus locatifs, fermage	€	€
Revenus du capital mobilier ou immobilier	€	€
Rente viagère au titre de l'assurance dépendance	€	€
Pensions alimentaires ou concours financiers versés par vos descendants	€	€
Capital décès	€	€
Indemnité en capital : victime d'accident du travail	€	€
Revenus ne figurant pas dans l'avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu soumis au prélèvement libératoire	€	€
Réservé à l'administration		
Total des ressources	€	€

3 - Patrimoine dormant du demandeur, du conjoint, du concubin ou de la personne avec laquelle vous avez conclu un PACS *

/BIENS IMMOBILIERS *

Adresse précise	Non bâti <i>Valeur locative indiquée sur le relevé de la taxe foncière</i>	Bâti <i>Valeur locative indiquée sur le relevé de la taxe foncière</i>
	€	€
	€	€
	€	€
	€	€

/BIENS MOBILIERS ET CAPITAUX NON PLACÉS *

Possédez-vous des biens mobiliers, capitaux non placés des assurances-vie ? Oui Non

Demandeur		Conjoint, concubin ou partenaire de PACS	
Désignation	Valeurs	Désignation	Valeurs
	€	€	€
	€	€	€
Aucun <input type="checkbox"/>		Aucun <input type="checkbox"/>	

Ne pas déclarer les capitaux placés, y compris ceux exonérés d'impôts (livret A, livret de développement durable, plan d'épargne logement, plan d'épargne en actions...), qui ne constituent pas du patrimoine dormant.

En revanche la valeur des contrats d'assurance-vie, qui relèvent du patrimoine dormant, doit être déclarée.

* Joindre toutes pièces justificatives des biens ou capitaux relevant du patrimoine dormant (relevé(s) annuels (s) d'assurance-vie, ...)

/HABITATION

Êtes-vous ? propriétaire locataire usufruitier

Demande simplifiée d'une carte mobilité inclusion (CMI)

L'attribution de la CMI avec les mentions "invalidité" et "stationnement pour personnes handicapées" à titre définitif est automatique pour les personnes bénéficiaires de l'APA dont le niveau de perte d'autonomie est évalué au titre du GIR 1 ou 2.

Bénéficiez-vous actuellement ?

D'une carte d'invalidité D'une carte priorité D'une carte de stationnement

Date de fin de validité Illimitée

Dans le cadre de ce dossier APA, souhaitez-vous la délivrance ?

D'une CMI avec mention "invalidité" * ou "priorité" * OUI NON

D'une CMI avec mention "stationnement pour personnes handicapées" * OUI NON

* prévue à l'article à L. 241-3 du CASF (Code de l'Action Sociale et des Familles)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements donnés sur cette demande sont exacts.

Je m'engage à signaler tout changement modifiant cette demande.

Dans le cas d'une demande **d'Allocation Personnalisée d'Autonomie**, si celle-ci ne peut m'être attribuée :

j'autorise **je n'autorise pas,**

le Conseil Départemental de l'Ain : • à transmettre les éléments de ce dossier à une caisse de retraite principale en vue de l'attribution d'une aide ménagère si mes ressources sont supérieures au plafond de l'aide sociale,
• à instruire directement ma demande dans le cadre de l'aide ménagère si mes ressources sont inférieures au plafond de l'aide sociale.

Si vous avez un représentant, précisez :

Sauvegarde de justice **Curatelle** simple renforcée **Tutelle** **Autres**

Nom, prénom et date de naissance du tuteur ou de l'association chargée de la mesure :

.....

Son adresse :

.....

Le cas échéant, son lien de parenté avec vous :

Éventuellement son N° de téléphone ou de portable :

.....

Nom, prénom et date de naissance de la personne référente à contacter pour la visite d'évaluation

à domicile ou en cas d'urgence (enfant, parent, ...), adresse et N° de téléphone ou de portable :

.....

.....

Si différent de ceux indiqués ci-dessus :

Le courrier est-il à adresser à cette personne ? oui non

Le

Votre signature
ou celle de votre représentant

APA

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie ne fait l'objet d'aucun recours sur succession, donation ou leg.

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978

Les traitements relatifs à cette demande sont informatisés.

Ils sont donc soumis aux dispositions de la loi «Informatique et Libertés» du 6 janvier 1978 qui protège les droits et les libertés individuels.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :

- 1 - Toutes les réponses aux différents questionnaires sont donc obligatoires. Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier ;
- 2 - Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à connaître des dossiers d'aide à domicile ou en établissement.
- 3 - En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Président du Conseil départemental.

Pieces à joindre impérativement au dossier dûment complété

- La photocopie du livret de famille ou de la carte nationale d'identité, ou d'un passeport de la Communauté Européenne, ou un extrait d'acte de naissance ; ou s'il s'agit d'un demandeur de nationalité étrangère, la photocopie de la carte de résidence ou du titre de séjour en cours de validité.(*)
- La photocopie du dernier avis d'imposition ou de non-imposition à l'impôt sur le revenu (pour une demande déposée entre janvier et août de l'année n : fournir l'avis d'imposition ou de non imposition de l'année n-2 ; de septembre à décembre : celui de l'année n-1).(*)
- Toutes pièces justificatives des biens ou capitaux relevant du patrimoine dormant (photocopie du dernier relevé des taxes foncières sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties, relevé annuel d'assurance vie...).(*)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (*)
- Les justificatifs d'entrée et/ou de sortie des établissements le cas échéant
- La photocopie du jugement de mise sous protection juridique

(*) : seules les pièces suivies de cette mention sont obligatoires pour l'APA